

Rapport de la commission sur le préavis n° 649/22

Objet :	<i>Remplacement du véhicule de voirie Lindner Unitrac 102L</i>
Date et heure de la séance :	16 février 2022 – 19h00
Lieu de la séance :	<i>Salle du conseil communal</i>
Président(e) :	Natacha Stucki
Membres de la commission présents :	Michel Jaquemet, Christian Maillefer
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun
Représentant(s) de la Municipalité :	M. Nicolas Perrin, municipal, M. Laurent Tiémard, chef de service et Marc Duvoisin, chef de service adjoint

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Pour débiter, la Commission remercie M. Nicolas Perrin et M. Laurent Tiémard et Marc Duvoisin pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Le préavis étant déjà très détaillé, seuls les points clés seront abordés par la commission.

Il ressort de notre discussion avec les personnes ci-dessus que cet achat, bien qu'onéreux est primordial pour la Commune.

En effet, l'actuel véhicule a plus de 10 ans et il commence à montrer des signes de faiblesses. Ceci est problématique lorsque l'on sait que ce véhicule doit être prêt en tout temps.

Des réparations plus conséquentes commencent à arriver, par analogie des coûts supplémentaires. Même si les petites pourront être effectuées par le mécanicien communal, la majeure partie devront être faites par l'entreprise ad'hoc basée à Fleurier (NE).

Dès lors la commune, à juste titre, s'est posé la question quant à savoir ce qu'il fallait faire avec ce véhicule.

Plusieurs variantes ont été analysées : achat neuf, d'occasion ou réparer régulièrement ce qui devait l'être. Une analyse des coûts à venir et une offre attractive de reprise du véhicule actuel ont fait pencher la balance sur le premier choix. Choix confirmé par des essais réalisés par les futurs conducteurs de cet engin.

Afin d'apporter des compléments au niveau « technique », voici quelques caractéristiques liées à ce véhicule qui nous ont été expliquées :

- Doté d'un filtre à particules, la pollution s'en trouve réduite
- Limité à 40 km/heure, la taxe véhicule est moins onéreuse
- Muni d'une boîte à vitesse nouvelle technologie, elle est moins sujette à réparations
- Equipé d'un système sécuritaire, meilleure protection des conducteurs
- Supportant une charge allant jusqu'à 4 tonnes
- Pouvant être équipé d'une épaveuse si cela était nécessaire

Rapport de la commission sur le préavis n° 649/22

Ce véhicule pourrait aussi être utilisé pour des travaux dans d'autres services. C'est déjà le cas avec le véhicule actuel utilisé au port pour tout ce qui concerne les travaux de faucardages. Il en sera de même avec le nouveau. Il pourrait aussi être mis à disposition du service des bâtiments en cas de nécessité.

L'analyse du financement a aussi été passée en revue. La commission a trouvé pertinent de se poser la question si un leasing était envisageable et la démonstration que des coûts supplémentaires à prévoir. Elle constate là aussi que différentes options ont été analysées.

Fort des constats ci-dessus, c'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis 649/22.

décide :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à acheter un nouveau véhicule neuf Lindner Unitrac 112 L Drive en remplacement de l'ancien Lindner Unitrac 102L selon le préavis no 649/22;
- Article 2 : **d'accorder** un crédit d'investissement de CHF 192'400.- le compte no 9146.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;
- Article 4 : **d'utiliser** la réserve au bilan du compte 9281.06 « Réserve matériel et véhicules » pour amortissement d'une partie de l'investissement pour un montant de CHF 47'400.-
- Article 5 : **d'amortir** le solde de cet investissement, après prélèvement à la réserve, soit CHF 145'000.-, par le compte no 433.331, sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

Grandson, le 17 février 2022

La présidente

